FLASHEBDO
L'information des Départements
ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE
**n°1126** - 24 Septembre 2018

## À LA UNE

**LES RÉACTIONS DU BUREAU DE L'ADF DU 19 SEPTEMBRE 2018 / P.4**

# Plan pauvreté et métropolisation

L'ADF a réuni son Bureau mercredi 19 septembre 2018. Quelques jours après le lancement par le chef de l'État d'une stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et au lendemain de la Conférence des Villes, l'ADF a réagi par voie de communiqué. L'ADF y fait part de ses inquiétudes face à *"un plan pauvreté en demi-teinte"* et alerte sur *"une métropolisation non concertée et inadaptée"*.

**P.2** Agenda
**P.4** À la une
**P.7** Actualité parlementaire
**P.14** Solidarité et Affaires sociales
**P.19** Affaires juridiques
**P.21** Fonction publique
**P.25** Ressources humaines
**P.29** Innovation et numérique
**P.31** Politiques territoriales
**P.34** Formation

**CALENDRIER PARLEMENTAIRE / P.8**

## Reprise des travaux au Sénat

Après les députés qui ont rejoint leur hémicycle le 12 septembre, c'est au tour des sénateurs de faire leur rentrée le 25. Tour d'horizon des dossiers qui les attendent.

**AGRICULTURE / P.10**

## Le Sénat rejette en nouvelle lecture le projet de loi EGALIM

Constatant des désaccords profonds sur le fond et sur la méthode, la commission des affaires économiques du Sénat a refusé d'adopter le texte issu des travaux de l'Assemblée nationale en nouvelle lecture.

**PRÉVENTION SANTÉ EN FAVEUR DE LA JEUNESSE / P.11**

## Deux députés dénoncent *"l'échec de la politique de santé publique menée par la France"*

Dans un rapport d'information publié le 12 septembre, deux députés émettent diverses recommandations *"pour la mise en œuvre pratique d'une politique de prévention ambitieuse, permettant de réduire les inégalités de destins et d'en finir avec les déclarations de bonnes intentions"*. Certaines d'entre elles concernent au premier chef les PMI.

**ENQUÊTE NATIONALE SUR L'ABSENTÉISME / P.28**

## Résultats de la 3ème édition du *"benchmark absentéisme"*

Les résultats de la 3ème édition du *"benchmark absentéisme"* porté par l'Association des DRH des grandes collectivités, à laquelle 184 collectivités représentant plus de 348.000 agents territoriaux ont participé, traite des données de l'année 2017.

**FLASHEBDO**
L'information
des départements
**n°1126** - 24 Septembre 2018

# AGENDA

## LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018
16 H 00 - 17 H 00

Rencontre entre Dominique Bussereau, Président de l'ADF et Gérard Collomb, Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur en présence d'Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé et Muriel Pénicaud, Ministre du Travail - Ministère de l'Intérieur à Paris (8ème)

## MARDI 25 SEPTEMBRE 2018
10 H 30 - 16 H 00

Réunion des Directeurs de la Communication - ADF

## MARDI 25 SEPTEMBRE 2018
13 H 00 - 14 H 00

Rencontre entre Dominique Bussereau, Président de l'ADF et Jean-François Carenco, Président de la Commission de régulation de l'énergie et Président de l'association Coallia - Paris (8ème)

## MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018
15 H 15

Audition de l'ADF sur la revitalisation de l'échelon communal par la mission sénatoriale de contrôle et de suivi des dernières lois de décentralisation - Sénat

## MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018
18 H 00

Rassemblement des élus pour les libertés locales au Palais du Pharo - Marseille (**cliquez ici pour vous inscrire**)

## JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018
15 H 00 - 16 H 30

Intervention de Dominique Bussereau, Président de l'ADF au Congrès de la Fédération nationale des Sapeurs-pompiers - Bourg-en-Bresse

## LUNDI 1ER OCTOBRE 2018
19 H 00 - 20 H 00

Rencontre entre Dominique Bussereau, Président de l'ADF et Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale - Ministère de l'Éducation nationale (Paris 7ème)

## MARDI 2 OCTOBRE 2018
8 H 30 - 9 H 30

Rencontre entre Dominique Bussereau, Président de l'ADF et Isabelle Falque-Pierrotin, Présidente de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) - Paris (7ème)

## MERCREDI 3 OCTOBRE 2018
11 H 00 - 12 H 00

Conférence de presse de Dominique Bussereau, Président de l'ADF et de Jean-Luc Chenut, Président du Département d'Ille-et-Vilaine sur le programme et les enjeux du 88ème Congrès des Départements de France - Couvent des Jacobins à Rennes

## MARDI 9 OCTOBRE 2018
14 H 00

Commission "Finances locales" - ADF

# AGENDA

## MERCREDI 10 OCTOBRE 2018
10 H 00 - 16 H 30

Commission "Politiques territoriales" - ADF

## MERCREDI 17 OCTOBRE 2018
9 H 00 - 13 H 00

Rencontres de l'ADF : Matinée de travail sur les relations entre Départements et Métropoles - Mairie du 5ème arrondissement à Paris (**cliquez ici pour plus d'information**)

## MERCREDI 17 OCTOBRE 2018
15 H 00 - 16 H 30

Commission exécutive de l'ADF - ADF

## MARDI 23 OCTOBRE 2018
14 H 30 - 16 H 30

Commission Relations internationales - ADF

## JEUDI 25 OCTOBRE 2018
14 H 00 - 16 H 00

Réunion du réseau des Directeurs des Ressources humaines - ADF

## MARDI 6 NOVEMBRE 2018
10 H 00 - 17 H 00

Commission "Innovation et numérique" décentralisée dans le Département du Calvados - Caen

## 7, 8 ET 9 NOVEMBRE 2018
ÉVÉNEMENT

88è Congrès des Départements de France à Rennes dans le Département d'Ille-et-vilaine

**Cliquez ici pour plus d'information**

## MARDI 13 NOVEMBRE 2018
10 H 00 - 17 H 00

Séminaire FSE " Nouveaux entrants" - ADF

## VENDREDI 16 NOVEMBRE 2018
10 H 00 - 17 H 00

Séminaire FSE " Évolutions réglementaires" - ADF

## MERCREDI 21 NOVEMBRE 2018
10 H 30 - 13 H 00

Réunion des Directeurs généraux des services - ADF

# À LA UNE

## LES RÉACTIONS DU BUREAU DE L'ADF DU 19 SEPTEMBRE 2018

# Plan pauvreté et métropolisation

**L'ADF a réuni son Bureau mercredi 19 septembre 2018. Quelques jours après le lancement par le chef de l'État d'une stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et au lendemain de la Conférence des Villes, l'ADF a réagi par voie de communiqué. L'ADF y fait part de ses inquiétudes face à "un plan pauvreté en demi-teinte" et alerte sur "une métropolisation non concertée et inadaptée".** ■

Ci-après, les deux communiqués >>>

ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE

Paris, le 19 septembre 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Un plan pauvreté en demi-teinte

L'Assemblée des Départements de France (ADF) a réuni son Bureau ce mercredi 19 septembre.

Quelques jours après le lancement par le chef de l'Etat d'une stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'ADF prend acte de ce plan.

L'ADF estime donc que les annonces faites le 13 septembre 2018 ne pourront constituer des avancées que si les précisions indispensables et des éléments concrets sont apportés par le Gouvernement. Les dispositifs d'insertion n'ont en effet de sens que s'ils permettent réellement à ceux qui connaissent l'exclusion de pouvoir s'en sortir au plus vite et au mieux.

En l'état, l'ADF considère que malgré les annonces, le plan pauvreté demeure flou quant au financement et au public concerné, tel le revenu universel d'activité (RUA) prévu pour 2020.

Si l'idée d'une fusion des aides sociales, que l'ADF avait proposée dès 2016, est pertinente, l'annonce de ce RUA en lieu et place de l'actuel RSA ne manque pas d'interroger sur son financement par l'Etat.

Or l'ADF rappelle que le rôle premier des Départements en matière d'accompagnement et d'insertion doit être conforté. L'Etat doit prendre ses responsabilités et notamment compenser le reste à charge des Départements sur les AIS et plus spécifiquement le RSA qui se monte aujourd'hui à 4.8 milliards, soit 44 % de la dépense !

De même un système de gouvernance unique a été annoncé ainsi qu'un nouveau service public de l'insertion.

La politique d'insertion et de retour à l'emploi ne se décide pas depuis Paris. Pour être réellement efficace en faveur des Français éloignés de l'activité, les politiques de retour à l'emploi doivent partir des bassins d'emplois. Elles devront être coordonnées par les Départements auxquels la loi a conféré une place centrale dans la préservation des solidarités territoriales et sociales.

L'humain a besoin de proximité : rien ne serait plus dommageable en effet qu'une tentative à peine voilée de recentralisation des politiques sociales.

C'est pourquoi le Gouvernement doit sans attendre réouvrir les discussions avec les Départements a minima aux mêmes conditions que lors de la rupture des négociations en juin dernier.

**A PROPOS DE L'ADF :**

L'Assemblée des Départements de France (ADF) est une association pluraliste qui réunit les Présidents des 104 collectivités adhérentes dont 101 Départements.
Elle remplit une triple mission :

- Représenter les Départements auprès des pouvoirs publics
- Constituer un centre de ressources permanent pour les Conseils départementaux
- Offrir aux élus départementaux les moyens de confronter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux.

CONTACT : Sophie LE MOUEL – Directrice de la Communication
sophie.lemouel@departements.fr 01 45 49 60 31 - 06 89 82 77 22

ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE

Paris, le 19 septembre 2018.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Alerte sur une métropolisation non concertée et inadaptée

L'Assemblée des Départements de France, réunie en bureau le 19 septembre, alerte sur les dangers d'une métropolisation non concertée et inadaptée aux spécificités de nos territoires.
Les Départements estiment que le phénomène métropolitain évoqué dans certains territoires doit être cohérent avec les réalités géographiques et démographiques et reposer sur de réels accords locaux, librement consentis, entre collectivités concernées.

Le Premier Ministre, au Congrès de l'ADF en 2017, déclarait ainsi : « Les organisations qui fonctionnent ne sont pas celles que l'on « plaque » sur les territoires, mais celles que les territoires se choisissent. ».

L'ADF considère qu'il faut promouvoir une collaboration forte et efficace entre les collectivités locales pour assurer des politiques adaptées aux habitants quel que soit leur lieu de vie. A cet égard, tous les Départements exercent chaque jour leurs compétences dans des logiques de coopération avec tous les échelons territoriaux, des communes les plus petites, aux intercommunalités, aux métropoles et aux régions les plus importantes.

Les services publics assurés par les Départements et les Métropoles ne sont pas de même nature. Alors que les Départements portent en eux l'accompagnement au quotidien des personnes les plus fragiles, les Métropoles doivent rester des moteurs d'innovation et de créativité. C'est cette complémentarité des missions et des actions qui fait la force d'une République décentralisée. Vouloir rompre avec le rôle péréquateur des Départements c'est mettre en péril l'équilibre de nos territoires qu'ils soient urbains ou ruraux.

Se priver d'une concertation avec les Départements, acteurs centraux de la solidarité, aboutirait inexorablement à aggraver les fractures sociales et territoriales et condamnerait purement et simplement de nombreux territoires à l'isolement.

**A PROPOS DE L'ADF :**

L'Assemblée des Départements de France (ADF) est une association pluraliste qui réunit les Présidents des 104 collectivités adhérentes dont 101 Départements.
Elle remplit une triple mission :

- Représenter les Départements auprès des pouvoirs publics
- Constituer un centre de ressources permanent pour les Conseils départementaux
- Offrir aux élus départementaux les moyens de confronter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux.

**CONTACT :** Sophie LE MOUEL – Directrice de la Communication
sophie.lemouel@departements.fr 01 45 49 60 31 - 06 89 82 77 22

FLASHEBDO
L'information
des départements
n°1126 - 24 Septembre 2018

# ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE

CALENDRIER PARLEMENTAIRE / P.8

## Reprise des travaux au Sénat

AGRICULTURE / P.10

## Le Sénat rejette en nouvelle lecture le projet de loi EGALIM

PRÉVENTION SANTÉ EN FAVEUR DE LA JEUNESSE / P.11

## Deux députés dénoncent *"l'échec de la politique de santé publique menée par la France"*

## Calendrier parlementaire
Reprise des travaux au Sénat

**Après les députés qui ont rejoint leur hémicycle le 12 septembre, c'est au tour des sénateurs de faire leur rentrée le 25. Tour d'horizon des dossiers qui les attendent.**

Au Sénat, les travaux débuteront avec le retour du **projet de loi *"EGalim"*** (agriculture et alimentation) en nouvelle lecture. Les sénateurs se prononceront pour un rejet de ce texte suite aux nombreux désaccords constatés avec l'Assemblée nationale.

Rien n'est encore officiel avant la prochaine réunion de la conférence des présidents, prévue le 26 septembre, mais les sénateurs devraient revenir **sur le projet de loi sur le logement (*"Elan"*)** afin de procéder au vote définitif de ce texte, à la suite de l'accord de la CMP.

La semaine suivante, le 2 octobre commencera la session ordinaire. La Haute assemblée commencera par une semaine de contrôle. Au programme : la proposition de résolution sur le pastoralisme, deux débats sur **la réforme du baccalauréat, puis sur l'avenir de la politique industrielle.**

### Publication des travaux du Sénat sur le statut de l'élu

Comme annoncé par le Président du Sénat, la délégation aux collectivités territoriales publiera ses travaux sur **le statut de l'élu fin septembre**. Ils donneront lieu à 6 rapports :

- **Faciliter l'exercice des mandats locaux : la responsabilité pénale et les obligations déontologiques ;**
- **Faciliter l'exercice des mandats locaux : le régime indemnitaire ;**
- **Faciliter l'exercice des mandats locaux : enjeux et perspectives ;**
- **Faciliter l'exercice des mandats locaux : analyse des résultats de la consultation des citoyens ;**
- **Faciliter l'exercice des mandats locaux : le régime social ;**
- **Faciliter l'exercice des mandats locaux : la formation et la reconversion ;**

### Session budgétaire de 2018

A l'automne arriveront, comme chaque année, les textes budgétaires : d'abord **le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, puis le projet de loi de finances 2019**. Les députés commenceront la période budgétaire dès le 15 octobre. Les sénateurs prendront le relais à partir du 12 novembre, jusqu'au 11 décembre. **Le premier projet de loi de finances rectificative** devrait être examiné au Sénat en décembre, avant Noël. **Le texte consacré à la réforme fiscale est attendu au 1er trimestre 2019**.

### La réforme constitutionnelle *"au plus tard cet hiver"*

Emmanuel Macron a souhaité que l'examen de la révision constitutionnelle, stoppé à l'Assemblée nationale en juillet en raison de l'affaire Benalla, reprenne *"fin décembre ou début janvier"*.

### En 2019

2019 devrait également voir l'arrivée au Parlement du **projet de loi d'orientation des mobilités.** Les parlementaires devront aussi plancher sur des sujets sensibles

>>>

## Calendrier parlementaire
Reprise des travaux au Sénat

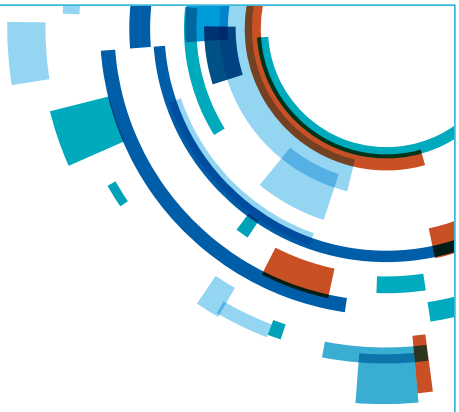

>>>

comme le projet de loi de révision de la loi de bioéthique ou la réforme des retraites. **La réforme de l'hôpital et la question de la dépendance sont aussi à venir.**

**Sur la prise en charge des personnes âgées et la perte d'autonomie, le Gouvernement a confié à Dominique Libault, président du Haut conseil du financement de la protection sociale depuis le 1er septembre, la mission de piloter plusieurs groupes de travail.** ■

## Agriculture
Le Sénat rejette en nouvelle lecture le projet de loi EGALIM

**Constatant des désaccords profonds sur le fond et sur la méthode, la commission des affaires économiques du Sénat a refusé d'adopter le texte issu des travaux de l'Assemblée nationale en nouvelle lecture. Voici le communiqué de presse publié à l'issue des travaux de la commission.**

*"Par l'intransigeance dont ils ont fait preuve tout au long de la procédure,* ***le Gouvernement et sa majorité ne lui ont pas laissé d'autre choix.***

***Contre tous les usages parlementaires*** *et sous l'injonction de l'Élysée, le rapporteur de l'Assemblée a d'abord fait échouer la commission mixte paritaire sur un alinéa pourtant voté à l'identique dans les deux chambres.*

*En nouvelle lecture,* ***les députés LREM ont ensuite balayé d'un revers de main les avancées votées par le Sénat et attendues par nos agriculteurs.***

***Même la création d'un fonds d'indemnisation des victimes professionnelles des produits phytosanitaires,*** *mesure de justice votée à l'unanimité au Sénat qui transcende les clivages partisans,* ***n'aura pas trouvé grâce à leurs yeux****.*

*Sur ce sujet comme sur tant d'autres, le Gouvernement et sa majorité démontrent que* ***le "nouveau monde" a un train de retard.***

***La majorité LREM réalise le tour de force d'ajouter de nouvelles contraintes qui pèseront lourdement*** *sur les agriculteurs, mais aussi sur les industriels français, le secteur de la restauration et les collectivités territoriales.*

*Ces dispositions nouvelles,* ***à la constitutionnalité parfois incertaine,*** *augmenteront encore les charges des producteurs. À l'opposé, tout indique que* ***ce texte n'aura aucun effet positif sur leurs revenus.***

*Car, préférant traiter de l'interdiction des pics à steak,* ***les députés LREM ont oublié l'essentiel tout au long des débats : améliorer le revenu agricole.***

*Les députés de la majorité ont ainsi* ***refusé aux agriculteurs le droit de s'appuyer sur des indicateurs incontestables pour la construction de leur prix*** *grâce à l'intervention de l'Observatoire de la formation des prix et des marges en cas de défaut de l'interprofession.*

*Dans ces conditions,* **le texte voulu par la majorité gouvernementale risque d'accroître le déséquilibre du rapport de force commercial au détriment des agriculteurs. Le Sénat ne peut accepter un tel scénario.**

**La commission invitera donc le Sénat à voter la question préalable** *en séance publique le 25 septembre, à la fois* ***pour dénoncer la trahison de l'esprit des États généraux de l'alimentation (EGA) et plus généralement le mépris du travail sénatorial"****.*

Les rapporteurs appellent désormais à **déférer** le texte **devant le Conseil constitutionnel**. Ils travailleront prochainement à l'évaluation concrète de la loi. ■

## Prévention santé en faveur de la jeunesse

Deux députés dénoncent *"l'échec de la politique de santé publique menée par la France"*

Dans un rapport d'information publié le 12 septembre, deux députés, Ericka Bareigts (La Réunion, PS) et Cyrille Isaac-Sybille (Rhône, Modem) émettent **diverses recommandations *"pour la mise en œuvre pratique d'une politique de prévention ambitieuse***, *permettant de réduire les inégalités de destins et d'en finir avec les déclarations de bonnes intentions"*. **Certaines d'entre elles concernent au premier chef les PMI**.

### Ci-dessous les principaux axes du rapport :

- Confier le pilotage national à une délégation interministérielle à la prévention ;
- Articuler l'organisation régionale autour des agences régionales de santé et des commissions de coordination des politiques publiques de santé ;
- Rassembler les acteurs de première ligne autour d'un maillage fin du territoire ;
- **Rapprocher les professionnels de santé exerçant dans les secteurs sanitaire, socio-sanitaire et éducatif** : Les deux rapporteurs notent que chaque catégorie de professionnels de santé relève d'un statut distinct ; les médecins de PMI et ceux de l'éducation nationale sont recrutés par la voie d'un concours, les premiers relevant de la fonction publique territoriale et les seconds de la fonction publique de l'État.

  Outre le recrutement de médecins contractuels, d'ores et déjà pratiqué, **il pourrait être envisagé de permettre aux médecins exerçant en libéral ou dans le secteur hospitalier de venir pratiquer également, une partie de leur temps, au sein d'établissements scolaires ou en PMI.**

  **Il serait également utile d'explorer les voies de réforme des statuts actuels des différents professionnels de santé, afin d'instaurer des passerelles pour l'exercice des différentes fonctions.**
- Privilégier une prévention *"différenciée"*, ciblée sur ceux qui en ont le plus besoin ;
- Améliorer le niveau de littératie des enfants et mettre l'accent sur les compétences psychosociales ;
- Identifier les actions à l'efficacité prouvée pour les généraliser et diffuser les initiatives locales efficaces ;
- Renforcer le suivi individuel de chaque famille et enfant, de la grossesse à 18 ans, par l'ensemble des professionnels de santé.

  Selon les rapporteurs : *"Le renforcement du suivi individuel impose de définir des rendez-vous obligatoires s'inscrivant dans les dispositifs existants (certificat du 8ème jour, visites médicales scolaires, etc). Ces visites obligatoires seraient prévues aux huit jours du nouveau-né, puis au neuvième mois, à 3 ans, à 6 ans et à 12 ans, et elles pourraient être réalisées par les médecins de PMI, les médecins scolaires, mais aussi les médecins hospitaliers et libéraux.*

  *La mise en place d'une consultation de prévention valorisée auprès des médecins et dentistes, pour tous les enfants à l'âge de 6 ans, voire de 3 ans, compte tenu de l'avancement de l'âge de l'instruction obligatoire prévu à partir de la rentrée de 2019, irait également dans le bon sens.*

>>>

## Prévention santé en faveur de la jeunesse

Deux députés dénoncent *"l'échec de la politique de santé publique menée par la France"*

>>>

*Il importe de mobiliser tous les professionnels de santé autour de la politique de prévention, ce qui inclut les médecins généralistes et les médecins spécialistes, les sages-femmes, ainsi que les infirmiers et les pharmaciens.*

***Il est nécessaire de soutenir deux acteurs essentiels de la prévention des jeunes aujourd'hui en grande difficulté, à savoir la médecine scolaire et les services de PMI : en dressant un état des lieux précis de leur situation, en veillant à ce que la direction des services de PMI soit bien assurée par un médecin*** *(certains Départements ne respectant pas cette obligation légale)* ***et en demandant aux Départements un rapport annuel d'activité et financier sur leurs services de PMI,*** *pour rendre compte de l'exercice des compétences et missions qui leur sont confiées par la loi.*

***Outre la réflexion sur une réforme des statuts et la mixité d'exercice des fonctions, les mesures visant à accroître l'attractivité des professions de médecin scolaire et de PMI doivent être renforcées".***

- Rationaliser et améliorer les données de santé disponibles

*"Les données de santé sont cruciales en matière de prévention, à la fois pour disposer de données épidémiologiques permettant de cibler les actions de prévention et d'évaluer leur efficacité, et pour assurer le suivi de l'état de santé des enfants au travers des interventions des différents professionnels de santé.*

*Il serait à ce titre impératif* ***d'améliorer le recueil des données de santé par la PMI et la médecine scolaire, qui est aujourd'hui disparate, archaïque et non harmonisé selon les territoires.***

*Cela implique de généraliser l'informatisation de ce recueil, au travers d'un modèle unique et national, que ce soit pour la médecine scolaire – ce qui est prévu dans le cadre du programme Esculape – et pour les services de PMI, et de permettre l'utilisation de ces données à des fins épidémiologiques et statistiques".*

- **Améliorer la connaissance des dépenses fléchées vers la prévention**

*"Les financements alloués à la prévention sanitaire doivent faire l'objet d'une évaluation rigoureuse et transversale, ce qui implique que soit institué un "jaune budgétaire" retraçant l'ensemble de ces moyens, qu'ils viennent de l'État, de la sécurité sociale, des collectivités territoriales ou encore des acteurs privés.*

*L'amélioration de l'évaluation des dépenses de prévention des collectivités territoriales suppose d'affiner la nomenclature budgétaire et comptable actuelle".*

- **Professionnaliser le secteur de la prévention, par la formation des acteurs**

Il est nécessaire de renforcer la formation des acteurs de la prévention, qu'il s'agisse des acteurs *"de première ligne"* ou de ceux mettant en œuvre et organisant les politiques de prévention. La structuration et la professionnalisation des acteurs de la prévention devraient s'accompagner du développement des cursus de formation initiale et

>>>

## Prévention santé en faveur de la jeunesse

Deux députés dénoncent *"l'échec de la politique de santé publique menée par la France"*

>>>

continue – les deux processus devant s'alimenter de façon itérative.

Il est indispensable que les enseignants bénéficient d'une formation initiale solide et systématique en prévention et promotion de la santé pour pouvoir mettre en œuvre le parcours éducatif de santé, ce qui suppose que les Espé harmonisent et renforcent leurs modules de formation. ■

**Accédez au rapport dans son intégralité**

FLASHEBDO
L'information
des départements
n°1126 - 24 Septembre 2018

# SOLIDARITÉ ET AFFAIRES SOCIALES

ÉVÉNEMENT / P.15

## La commission "*Solidarité et Affaires sociales*" reçoit la Cnaf et ses administrateurs

SENIORS ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP / P.16

## Mise en place d'un dispositif complet et innovant pour développer l'accueil familial

## Événement

# La commission "*Solidarité et Affaires sociales*" reçoit la Cnaf et ses administrateurs

Une première ! Le mercredi 19 septembre 2018, à la mairie du 5ème arrondissement de Paris, les membres de la commission d'action sociale de la Cnaf ont été reçus par la commission Solidarité et affaires sociales de l'ADF, présidée par Frédéric Bierry.

Les débats ont été conduits en présence d'Isabelle Sancerni, présidente du conseil d'administration de la Cnaf, Vincent Mazauric, directeur général, accompagné de collaborateurs, des administrateurs et directeurs de Caf.

Ce temps d'échanges visait à développer la coopération entre les Départements et les Caf, quelques jours après la présentation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Deux champs de coopération entre Départements et Caf ont été illustrés : les politiques d'**insertion** et celles menées au titre du **Handicap**.

Des **pratiques innovantes** ont été présentées conjointement sur ces politiques publiques par :

- **Le Département et la Caf des Hauts-de-Seine, où ont été mis en place des modes de collaboration pour favoriser l'accès aux droits des personnes en situation de handicap et réduire les délais de traitement (accédez au diaporama)** ;
- **Le Département et la Caf de l'Hérault,** en matière d'insertion, où ont été institués des **entretiens dits giratoires auprès des bénéficiaires du RSA**, dans le but de faciliter et d'accélérer l'orientation vers les opérateurs d'insertiondèsl'ouverturedesdroits **(accédez au diaporama)** ;

Il a été convenu de poursuivre ces échanges afin de développer de nouveaux modes de coopération et de diffuser les pratiques innovantes. ■

## Seniors et personnes en situation de handicap

Mise en place d'un dispositif complet et innovant pour développer l'accueil familial

*etteFamille* met en place un dispositif complet et innovant pour développer l'accueil familial au service des seniors en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap. **Ce dispositif est gratuit pour le Département.**

L'accueil familial permet aux personnes âgées ou en situation de handicap d'être hébergées par des professionnels dans un cadre chaleureux et familial. Les accueillants sont agréés puis formés par leur Département, et peuvent héberger une à trois personnes.

L'accueil familial est une alternative confortable et personnalisée aux logements collectifs comme les maisons de retraite et les résidences-services.

Le Conseil Départemental conserve ses missions régaliennes ; CetteFamille apporte un soutien aux accueillants, aux accueillis et à leurs proches et dynamise le dispositif dans votre territoire.

Une campagne de promotion du dispositif avec une vidéo a été relayée : **https://www.cettefamille.com/quotidien-en-famille-daccueil/**. ■

Ci-après, une synthèse de l'activité *"CetteFamille"* >>>

*Un dispositif attendu par les citoyens,*
*qui valorise le rôle du Conseil Départemental*
*et source d'économies pour la collectivité.*

CetteFamille met en place un dispositif complet et innovant pour développer l'accueil familial au service des seniors en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap. Ce dispositif est gratuit pour le Conseil Départemental.

## A. L'accueil familial constitue une solution d'hébergement innovante et en phase avec la société

1. **Complémentaire à l'hébergement collectif type maisons de retraite, l'accueil familial est une réponse humaine et économique aux enjeux du vieillissement**
    a. Il y a aujourd'hui davantage de personnes de plus de 60 ans que de moins de 20 ans. Le nombre des plus de 85 ans va quasiment quadrupler d'ici à 2050
    b. La France compte 1.3 million de personnes âgées dépendantes pour seulement 600 000 places en maison de retraite
    c. Peu connu, l'accueil familial est une alternative souple à un hébergement en établissement collectif ou en résidences services. 50% moins cher qu'une maison de retraite, il est adapté aux personnes qui ne nécessitent pas un suivi médical important
    d. L'accueil familial génère des économies considérables en Aide Sociale et soulage le reste à charge sur les Obligés Alimentaires
    e. Le dispositif permet aux seniors de rester dans leur bassin de vie, et de créer des emplois non délocalisables

2. **CetteFamille opère une démocratisation de ce dispositif encore confidentiel à travers un service simple et clé en main : le CD conserve ses prérogatives, CetteFamille lui libère du temps**
    a. Alors que la mise en œuvre de ce dispositif était jusque là confidentielle, CetteFamille propose de le moderniser à travers un service sur-mesure aidé par le numérique et un centre d'appels
    b. L'objectif est de communiquer sur le dispositif, de faire rencontrer « accueillant » et « accueilli » de manière simple, sûre et rapide et de les accompagner dans les aspects administratifs de l'accueil
    c. CetteFamille regroupe aujourd'hui le premier réseau national de familles formées et agrées par les Conseils Départementaux pour accueillir les seniors

## B. CetteFamille correspond parfaitement aux attentes actuelles des citoyens portées par les élus

1. **CetteFamille est un acteur majeur de l'Economie Sociale et Solidaire**
    a. La simplification et l'innovation ainsi qu'une contribution à l'évolution des usages par le concours d'outils numériques sont au cœur des préoccupations des départements
    b. CetteFamille permet de repositionner les agents sur leur cœur de métier, le social, en les affranchissant d'une charge administrative toujours plus lourde
    c. C'est dans cet esprit que CetteFamille, opérateur de l'Economie Sociale et Solidaire, propose une approche renouvelée de l'accompagnement familial pour le public des personnes âgées ou handicapés

2. **Un modèle simple et rapide à intégrer qui vient soulager et fluidifier le parcours des citoyens en perte d'autonomie**

CetteFamille, organisme de l'Economie Sociale et Solidaire – 4 place des trois croix – 61200 Argentan
www.cettefamille.com - 01 76 44 04 37 – contact@cettefamille.com
S.A.S. – SIREN : 814 755 294 - SIRET : 81475529400018

a. CetteFamille met en place une plateforme internet et une assistance téléphonique avec des horaires larges (9h-18h), accessibles à tous les citoyens du département pour les mettre en relation avec les accueillants agréés ou les remplaçants
b. CetteFamille répond à l'ensemble des questions sur l'accueil familial en lien avec le RDAS et les spécificités du territoire (informations qualitatives et précises)
c. L' accompagnement administratif de l'accueil est assuré (l'accueillant est certain d'être déclaré et payé, l'accueilli et sa famille naturelle sont assurés et soulagés de la gestion administrative de l'accueil, les parties prenantes d'un soutien si besoin)
d. CetteFamille réalise des vidéos virales, communique sur les réseaux sociaux , assure la visibilité du dispositif et dynamise l'image de l'accueil familial

**Le Conseil Départemental conserve ses missions régaliennes ; CetteFamille apporte un soutien aux accueillants, aux accueillis et à leurs proches et dynamise le dispositif dans votre territoire.**

**Contact :**
**Paul-Alexis Racine Jourdren - Président**
paul-alexis@cettefamille.com / 06.58.09.05.88

www.cettefamille.com

**CetteFamille, seule entreprise de services labellisée *Haute Sécurité Santé*©**

**CetteFamille, acteur majeur de l'Economie Sociale et Solidaire :**

FLASHEBDO
L'information
des départements
n°1126 - 24 Septembre 2018

# AFFAIRES JURIDIQUES

**DÉONTOLOGIE DANS LA FONCTION PUBLIQUE**

## Référent lanceur d'alerte et référent déontologue

Vous trouverez ci-après un état des réponses obtenues au questionnaire sur "les référents déontologue/lanceur d'alerte" ; questionnaire dont la date ultime de retour est fixée au 28 septembre 2018. Le questionnaire est disponible sur **l'extranet de l'ADF**. En vous remerciant par avance de vos contributions. ■

Ci-après, un état des réponses obtenues >>>

**Référent lanceur d'alerte et référent déontologue**

État des réponses obtenues au questionnaire sur «*Les référents déontologue/lanceur d'alerte* »

Questionnaire dont la date ultime de retour est fixé au **28 septembre 2018**.

(Le questionnaire est disponible sur l'extranet de l'ADF)

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 01 | Ain | | 48 | Lozère | X |
| 02 | Aisne | | 49 | Maine et Loire | |
| 03 | Allier | | 50 | Manche | |
| 04 | Alpes de Haute Provence | | 51 | Marne | X |
| 05 | Hautes Alpes | | 52 | Haute Marne | |
| 06 | Alpes Maritimes | | 53 | Mayenne | X |
| 07 | Ardèche | | 54 | Meurthe et Moselle | |
| 08 | Ardennes | X | 55 | Meuse | X |
| 09 | Ariège | | 56 | Morbihan | |
| 10 | Aube | | 57 | Moselle | |
| 11 | Aude | X | 58 | Nièvre | |
| 12 | Aveyron | | 59 | Nord | |
| 13 | Bouches du Rhône | | 60 | Oise | X |
| 14 | Calvados | X | 61 | Orne | |
| 15 | Cantal | | 62 | Pas de Calais | |
| 16 | Charente | | 63 | Puy de Dôme | |
| 17 | Charente Maritime | | 64 | Pyr. Atlantiques | |
| 18 | Cher | X | 65 | Hautes Pyrénées | |
| 19 | Corrèze | | 66 | Pyr. Orientales | |
| 20A | Corse du Sud | | 67 | Bas Rhin | |
| 20B | Haute-Corse | | 68 | Haut Rhin | X |
| 21 | Côte d'Or | | 69 | Rhône | |
| 22 | Côte d'Armor | | 70 | Haute Saône | |
| 23 | Creuse | | 71 | Saône-et-Loire | |
| 24 | Dordogne | | 72 | Sarthe | |
| 25 | Doubs | | 73 | Savoie | |
| 26 | Drôme | X | 74 | Haute Savoie | |
| 27 | Eure | | 75 | Paris | |
| 28 | Eure et Loir | | 76 | Seine Maritime | X |
| 29 | Finistère | | 77 | Seine et Marne | X |
| 30 | Gard | | 78 | Yvelines | |
| 31 | Hte Garonne | X | 79 | Deux Sèvres | |
| 32 | Gers | | 80 | Somme | X |
| 33 | Gironde | | 81 | Tarn | X |
| 34 | Hérault | | 82 | Tarn et Garonne | |
| 35 | Ille et Vilaine | | 83 | Var | X |
| 36 | Indre | | 84 | Vaucluse | |
| 37 | Indre et Loire | | 85 | Vendée | |
| 38 | Isère | | 86 | Vienne | |
| 39 | Jura | X | 87 | Haute Vienne | |
| 40 | Landes | | 88 | Vosges | |
| 41 | Loir et Cher | X | 89 | Yonne | |
| 42 | Loire | | 91 | Essonne | |
| 43 | Haute Loire | | 92 | Hauts de Seine | |
| 44 | Loire Atlantique | | 93 | Seine St Denis | |
| 45 | Loiret | X | 94 | Val de Marne | |
| 46 | Lot | | 95 | Val d'Oise | |
| 47 | Lot et Garonne | | | | |

nathalie.alazard@departements.fr – tel : 01 45 49 60 36

FLASHEBDO
L'information
des départements
n°1126 - 24 Septembre 2018

# FONCTION PUBLIQUE

CONGÉ POUR INVALIDITÉ TEMPORAIRE IMPUTABLE AU SERVICE (CITIS) / P.22

## Décret relatif au CITIS examiné le 18 septembre

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES / P.23

## Réunion d'ouverture sur le lancement de la négociation *"Égalités professionnelles"*

COORDINATION DES EMPLOYEURS PUBLICS TERRITORIAUX / P.24

## Adoption d'une charte d'engagement

## Congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS)

Décret relatif au CITIS examiné le 18 septembre

Le projet de décret relatif au congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS) et à la demande de l'agent, a été réexaminé lors du groupe de travail de la DGAFP du 18 septembre 2018.

**Désormais, le projet prend en compte :**

- un délai de déclaration des accidents de 15 jours démarrant à compter de la date de survenance de l'accident ;
- un formulaire de déclaration facilitant les démarches déclaratives de l'agent ;
- un suivi médical de l'invalidité temporaire de l'agent en CITIS évitant d'alourdir les procédures consultatives et maintenant les garanties apportées à l'agent ;
- une présomption d'imputabilité renforcée prévoyant une limitation des expertises ;
- des situations différentes de l'agent à l'issue du CITIS : réintégration, maintien en CITIS, reclassement, mise en retraite pour invalidité.

Ce congé est intéressant pour les agents, puisqu'il prévoit un maintien de la rémunération pendant la durée de celui-ci.

Par contre, il va nécessité une information importante des agents par les directions des ressources humaines (modalités d'attributions ou délais de suivi, ...).

**Ce projet de décret qui concerne l'État et qui sera adopté lors d'un conseil commun de la Fonction publique en novembre, fera l'objet d'une transposition dans la Fonction publique territoriale début 2019.** ■

**Accédez au diaporama du 18 septembre 2018 et pour mémoire au diaporama du 10 avril 2018**

## Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Réunion d'ouverture sur le lancement de la négociation "*Égalités professionnelles*"

Olivier Dussopt, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics a ouvert les négociations sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, le 10 septembre dernier.

Ce cycle de négociations fait suite à l'accord professionnel du 8 mars 2013. Il aura pour objectif de renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les trois versants de la fonction publique et de proposer un nouveau protocole d'accord. ■

**Accédez au discours d'Olivier Dussopt**

## Coordination des employeurs publics territoriaux
Adoption d'une charte d'engagement

**Le Bureau de l'ADF du 19 septembre dernier, a pris connaissance du projet de charte de coordination des employeurs publics territoriaux, que le président de l'ADF va signer.**

Le collège des employeurs territoriaux s'est réuni le mercredi 12 septembre 2018, en présence des représentants de huit associations généralistes d'élus locaux et des présidents du CNFPT et de la Fédération nationale des centres de gestion.

Cette séance a été l'occasion de débattre du projet de charte, dont les grandes lignes ont arrêtées au cours de réunions antérieures.

Philippe Laurent, président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT), est à l'origine de la création de cette coordination des employeurs territoriaux. Il s'est félicité de leur volonté de peser davantage dans les négociations avec le Gouvernement.

Il a rappelé *"qu'il ne s'agit pas de créer une nouvelle instance, mais de permettre aux employeurs publics locaux de parler d'une seule voix face au Gouvernement, dont ils deviendront un interlocuteur privilégié et incontournable, ainsi que d'approfondir le dialogue social avec les organisations syndicales représentant les personnels territoriaux dans tous les domaines, statutaire, organisation du travail, santé au travail, protection sociale, etc."*.

Les participants ont souligné que les exécutifs locaux sont et doivent rester les seuls légitimes pour s'exprimer formellement sur ces questions. Dans le cadre d'un dialogue social national fructueux avec les organisations syndicales, il est important que les employeurs territoriaux puissent mieux faire valoir leurs positions et propositions". ■

**Accédez à la charte**

FLASHEBDO
L'information
des départements
n°1126 - 24 Septembre 2018

# RESSOURCES HUMAINES

RÉUNION DES DIRECTEURS DES RESSOURCES HUMAINES / P.26

## Ordre du jour de la réunion du Jeudi 25 octobre 2018

ENQUÊTE NATIONALE SUR L'ABSENTÉISME / P.28

## Résultats de la 3ème édition du *"benchmark absentéisme"*

## Réunion des directeurs des Ressources humaines

Ordre du jour de la réunion du Jeudi 25 octobre 2018

**La prochaine réunion du réseau se tiendra à l'ADF le jeudi 25 octobre 2018 de 14h à 16 h30. L'ordre du jour portera sur cinq points :**

- Ouverture par Pierre Monzani, Préfet, Directeur général de l'ADF de la réunion du réseau des DRH de Départements ;
- Intervention de Jean-René Moreau, Président de l'Observatoire de la MNT, premier Vice-Président de la MNT ;
- Présentation du Rapport *"La Santé au travail comme levier d'innovation managériale"* par Jean-Marc Joussen, Directeur des stratégies institutionnelles et des relations internationales de la MNT ;
- Intervention sur l'actualité statutaire territoriale d'Aude Plumeau, chef de Bureau à la DGCL ;
- Présentation du baromètre HoRHizons 2018. ■

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter : **jerome.briend@departements.fr** / **marylline.lefort@departements.fr**

Ci-après, le bulletin de participation >>>

Nous vous informons également qu'en décembre prochain, une réunion du réseau des DRH sera consacrée exclusivement à la présentation du **guide pratique dématérialisé de la qualité de vie au travail (QVT)**, élaboré par le groupe de travail auquel participe une dizaine de Départements, en partenariat avec l'équipe prévention d'Intériale.

ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE

***Réunion des DRH des Départements***

***Jeudi 25 octobre 2018 de 14h00 à 16h30***

*à l'Assemblée des Départements de France*
*6, rue Duguay-Trouin – 75006 PARIS*
(métro : Notre Dame des Champs)

**BULLETIN DE PARTICIPATION**

DÉPARTEMENT : .....

Prénom, Nom : .....

Fonction : .....

Tél. :

E-mail : .....

Assistera ☐ N'assistera pas ☐

Bulletin à retourner à l'attention de Maryline LEFORT

Par mail à :

**maryline.lefort@departements.fr**

ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE
6 rue Duguay-Trouin - 75006 Paris
téléphone : 01 45 49 60 20
departements.fr

## Enquête nationale sur l'absentéisme
Résultats de la 3ème édition
du "*benchmark absentéisme*"

**Les résultats de la 3ème édition du *"benchmark absentéisme"* porté par l'Association des DRH des grandes collectivités, sont parus.**

Cette 3ème édition, à laquelle 184 collectivités représentant plus de 348.000 agents territoriaux ont participé, traite des données de l'année 2017.

### Synthèse

Les résultats de cette troisième campagne confortent ceux de l'année 2016 avec une hausse du taux moyen d'absentéisme dans la FPT, principalement dans les Communes.

Cette hausse est plus modérée que celle constatée entre 2015 et 2016 et s'explique principalement par la hausse de la durée moyenne des arrêts et en particulier par l'augmentation des congés de longue durée.

Ce benchmark démontre que l'absentéisme est un phénomène complexe, multi-factoriel, qui ne peut se résumer aux seuls comportements des agents.

En effet, les différences identifiées entre les types de collectivités et entre les métiers rappellent la nécessité, pour les employeurs locaux, de bien connaître les caractéristiques de l'absentéisme et de mettre en place de réelles politiques de prévention.

Les caractéristiques de l'absentéisme en 2017 sont semblables à celles constatées depuis 2015 :

- Absentéisme porté majoritairement par les agents de catégorie C ;
- Absentéisme surreprésenté dans les métiers associés à des critères de pénibilité (CCAS, filières médico-sociale et technique).

### Quelques chiffres départementaux

- Taux d'absentéisme 2017 : **8,34** (en hausse)
- Accident du travail : **0,89** (en hausse) ;
- Taux des filières médico-sociale et sociale : **8,9** ;
- Taux de la fréquence moyenne d'absence : **1,2** (en baisse). ■

**Accédez aux résultats**

FLASHEBDO
L'information
des départements
n°1126 - 24 Septembre 2018

# INNOVATION ET NUMÉRIQUE

INCLUSION NUMÉRIQUE

## L'appel à projets Hubs France Connectée, une opportunité de renforcer la coopération interdépartementale

**Pour accélérer la consolidation de l'offre de médiation numérique sur l'ensemble du territoire, la Banque des Territoires et le Secrétariat d'État au numérique lancent l'appel à projets Hubs France Connectée.**

>>>

## Inclusion numérique

L'appel à projets Hubs France Connectée, une opportunité de renforcer la coopération interdépartementale

>>>

### L'objectif : développer des têtes de réseaux pour amplifier l'action des aidants numériques dans les territoires

Les aidants numériques forment une filière composée d'associations, collectivités territoriales, entreprises privées, opérateurs publics, etc. Ils sont le plus souvent au service des 13 millions de citoyens qui peuvent se sentir en difficulté face aux transformations numériques et à la dématérialisation des services publics.

L'appel à projets a pour vocation de faire émerger de nouveaux services, les Hubs France Connectée, qui permettront de mieux coordonner l'action des aidants sur un même territoire. Le Hub permet de renforcer l'offre de médiation numérique en mutualisant des compétences rares comme l'ingénierie financière, la formation ou la gestion de projets.

**Fonctionnant à l'échelle de plusieurs Départements**, les Hubs France Connectée ont pour but d'associer acteurs publics, privés et associatifs, de les mettre en réseau et de créer de nouvelles offres de médiation numérique. Ces offres, créées à partir des initiatives locales existantes, devront être en adéquation avec les spécificités et les besoins de chaque territoire.

Le lancement de cet appel à projets s'inscrit dans le cadre des engagements de la Banque des Territoires en faveur de la transformation numérique. Elle participe à la Stratégie Nationale pour une France Connectée, pilotée par Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé du Numérique, qui vise à inclure l'ensemble des territoires et des citoyens dans la transition numérique.

**Doté d'une enveloppe globale de 5 M€, l'appel à projets doit permettre la mise en place de ces nouvelles structures dès le début de l'année 2019. Il est ouvert depuis le 13 septembre 2018. Les dossiers de candidature devront être déposés au plus tard le 30 novembre 2018 à 17h00 (heure de Paris UTC +1)**.

Les structures candidates sont invitées à signaler leur candidature auprès de l'équipe de l'appel à projets sur l'adresse email : **AAP-Hubsinclusifs@caissedesdepots.fr**

Le dossier de candidature ainsi que la liste de l'ensemble des pièces demandées leur sera alors transmis. Les candidats éligibles et remplissant les critères de sélection seront auditionnés par le jury entre début décembre 2018 et mi-janvier 2019. Les résultats de l'appel à projets seront annoncés fin janvier 2019. ■

Merci d'informer l'ADF sur l'intérêt que vous portez à cet appel à projets et sur vos intentions d'y participer : **jeanpierre.quignaux@departements.fr**

**Pour en savoir plus**

**Le communiqué**

**Le dossier de presse**

FLASHEBDO
L'information
des départements
n°1126 - 24 Septembre 2018

# POLITIQUES TERRITORIALES

**COMMISSION *"POLITIQUES TERRITORIALES"* DE L'ADF**

## Réunion du 10 octobre 2018

**La commission "Politiques territoriales" de l'ADF présidée par Bruno Faure, président du Département du Cantal se réunira le mercredi 10 octobre 2018, dans les locaux de l'ADF. ■**

Ci-après, l'ordre du jour et le bulletin d'inscription >>>

**Commission Politiques territoriales**
Président : Bruno FAURE
Vice-Présidents : Bruno BELIN et Laurent UGHETTO

**Mercredi 10 octobre 2018**
**de 10h à 12h puis de 14h30 à 16h30**
**à l'ADF – salle Michel Dinet**

## ORDRE DU JOUR

- De 10h à 12h : Thématique Education / Jeunesse

  Retours sur la première réunion du Groupe de travail Jeunesse du 18 septembre 2018

  Echanges avec Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du Puy-de-Dôme, sur sa mission d'étude et de proposition sur la revitalisation des internats scolaires

- De 14h30 à 16h30 : Thématique Education / Jeunesse

  Echanges avec Juliette MEADEL, ancienne secrétaire d'Etat, membre du groupe de travail sur le service national universel

ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE
6 rue Duguay-Trouin - 75006 Paris
téléphone : 01 45 49 60 20
departements.fr

ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE

**Commission « Politiques territoriales »**

***Mercredi 10 octobre 2018***

***De 10h à 12h puis de 14h30 à 16H30***

***à l'Assemblée des Départements de France***
***6, rue Duguay-Trouin – 75006 PARIS***
(métro : Notre Dame des Champs)

## BULLETIN DE PARTICIPATION

DÉPARTEMENT : .....

Prénom, Nom : .....

Fonction : .....

Tél. :

E-mail : .....

Assistera ☐ (matin ☐ et/ou après-midi ☐ ) N'assistera pas ☐

Sera accompagné(e) par :

Monsieur ou Madame .....

Fonction .....

E-mail : .....

Bulletin à retourner à l'attention de Christine de Ginestet
Secrétariat de la commission Politiques territoriales

par mail à **christine.deginestet@departements.fr**

ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE
6 rue Duguay-Trouin - 75006 Paris
téléphone : 01 45 49 60 20 - télécopie : 01 45 49 60 21
departements.fr

# FORMATION

**FORMATION - 23 OCTOBRE 2018 A LA MAIRIE DE LYON**

## Les nouveaux outils de gouvernance : déontologie, médiation & inspection générale

L'institut pour la Formation des Élus Territoriaux (IFET) organise une formation intitulée : "Les nouveaux outils de gouvernance : déontologie, médiation & inspection générale", le mardi 23 octobre 2018 à la Mairie de Lyon. Des places sont encore disponibles. Par ailleurs, vous trouverez ci-après, un tableau des formations à venir. ■

Pour participer : 01 45 49 64 02 / **ifet@departements.fr**

Ci-après, la fiche programme et le bulletin d'inscription >>>

EXERCICE DU MANDAT ADMINISTRATION

# Les nouveaux outils de gouvernance : déontologie, médiation & inspection générale

NOUVELLE FORMATION

## CONTEXTE

**Il est maintenant indispensable de développer des structures et des méthodes qui garantissent la transparence, l'écoute et le contrôle.**

**Les règles éthiques issues des lois du 11 octobre 2013 relatives à la transparence de la vie publique et des lois subséquentes, puis de la loi du 31 mars 2015 instaurant « La Charte de l'élu local », se sont imposées dans l'environnement local.**

## OBJECTIFS

**Détailler et expliquer :**

• les nouvelles obligations des élus en matière d'éthique, de transparence et de déontologie et la nécessité de mettre en place un déontologue et/ou une commission de déontologie ;

• l'intérêt de mettre en place un médiateur afin de faciliter la relations avec les administrés ;

• l'intérêt de mettre en place une inspection générale indépendante afin de traduire ces nouveaux outils dans la pratique quotidienne des services.

## CONTENU

Il est proposé de développer une démarche éthique au cœur d'une collectivité, en application des textes en vigueur et à partir d'un exemple de réalisation concrète portant sur les principaux aspects (assiduité, formation, voyages et cadeaux, prévention des conflits d'intérêts).

Il sera expliqué comment se doter d'une structure spécifique de médiation, de dialogue et de recherche de solutions tenant compte des aspects parfois atypiques de certaines situations et recommandant aux élus des modifications de textes ou de pratiques allant dans le sens de la clarté et de la simplification.

Il sera aussi expliqué comment et pourquoi créer une inspection générale chargée du contrôle externe des structures bénéficiaires de fonds départementaux, de l'audit interne des risques et des procédures ainsi que de l'évaluation des politiques départementales mais aussi de la prospective et des procédures disciplinaires.

Elle peut également accueillir les nouvelles fonctions relevant des lois récentes sur la transparence et le numérique : référent-déontologue pour les agents, correspondant éthique des lanceurs d'alerte, référent laïcité, délégué à la protection des données personnelles.

### INTERVENANT-E-S

• **Catherine HUSSON-TROCHAIN**, première présidente honoraire de cour d'appel, déontologue et présidente de la commission de déontologie au Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

• **Michel SAPPIN**, préfet de région honoraire, médiateur de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

• **Xavier DOUBLET**, administrateur général au ministère de l'Intérieur, inspecteur général des services de la région Provence-Alpes-Cote d'Azur

### PUBLICS

Présidents de conseil départemental, vice-présidents de conseil départemental en charge des questions déontologiques, directeurs généraux des services, directeurs de cabinet de président de conseil départemental

**La formation sera singularisée en fonction des participants.**

### DURÉE

1 journée (9h - 18h)

### DATES

Mardi 25 septembre 2018, **à Paris,** dans les locaux de l'IFET / ADF
Mardi 23 octobre 2018, **à Lyon,** dans les locaux de la Mairie
Mardi 20 novembre 2018, **à Toulouse,** dans les locaux de la Mairie

17

I·F·É·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

# BULLETIN D'INSCRIPTION

**ATTENTION : certaines formations sont associées à un bulletin d'inscription spécifique.**
**Vérifiez bien que le bulletin d'inscription que vous complétez est bien en rapport avec la formation choisie**

Madame - Monsieur : .....
Fonction : .....
Collectivité : .....
Adresse de la collectivité : .....
Téléphone : ..... Fax : .....
Courriel du correspondant formation (indispensable) : .....
Coordonnées personnelles (pour envoi de la convocation - merci d'écrire très lisiblement) : .....
.....
Tél. mobile : .....
Courriel : .....
Je souhaite m'inscrire à la formation .....
qui se déroulera le .....
J'ai connu cette formation par .....
La formation doit être facturée : ❍ à la collectivité ❍ directement à l'intéressé(e)

Prix de la session : 590 € la journée (+ pour les élu(e)s, adhésion individuelle pour l'année civile : 50 €)
Prix de la session : 550 € la journée (Départements adhérents à l'IFET)
Ce prix comprend également la documentation et le repas pris en commun

**Date et signature :** .....

Bulletin à retourner à l'IFET : mél. : ifet@departements.fr ou au correspondant formation de votre collectivité

**CONDITIONS D'ANNULATION**

**• Annulation du fait du stagiaire ou de la collectivité**

Toute annulation doit être impérativement confirmée par écrit (courrier ou fax). L'absence totale de confirmation écrite entraînerait le règlement intégral de l'inscription. Annulation reçue plus de 15 jours avant le début du stage : aucun frais. Annulation reçue jusqu'à 4 jours (inclus) avant le début du stage : frais de dédit correspondants à 50% du prix du stage, et à la totalité au delà de 4 jours. Tout stage commencé est intégralement dû.

**• Annulation et report du fait de l'IFET**

Tout stage ne réunissant pas l'effectif requis peut être annulé par l'IFET jusqu'au dernier moment. Vous en êtes informé par téléphone ou par télécopie, ou par tous les moyens à la disposition de l'IFET.

Agrément du Ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux reconduit le 19/10/2015
Déclaration d'existence : 11 75 22043 75 – Siret : 403 805 898 000 18 – Code APE : 9499Z

***« Former un adulte,* c'est favoriser le devenir global de sa personnalité, et à partir de son expérience vécue et de ses connaissances acquises, lui permettre d'acquérir les éléments de tout ordre qui lui donneront la possibilité, en modifiant son savoir être, d'une réalisation plus complète de lui-même dans une adaptation authentique et réaliste pour lui-même, à son milieu».**
Pierre GOGUELIN et Michel SOREL « *La formation continue des adultes* », Puf (1971)

Dans cet esprit l'IFET propose aux acteurs **élus et administratifs** mobilisés dans les collectivités locales de s'inscrire aux cycles de formations d'une durée d'une journée, organisés à Paris et/ou décentralisés sur les territoires.

| Actions | Dates | Lieux | Publics | Liens vers descriptifs et bulletins d'inscription. |
|---|---|---|---|---|
| Élu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s : quelles stratégies de valorisation à mi-mandat ? | 2 oct.<br>11 déc. | Paris | Élus, collaborateurs d'élus, cadres. | http://ifet.fr/sites/default/files/2018-07/IFET-catalogue-formations-2018-2019-V35_23.pdf |
| Élus : Outils et concepts du contrôle de gestion au service de la performance | 10 oct.<br>12 déc. | | | http://ifet.fr/sites/default/files/2018-08/IFET-catalogue-formations-2018-2019-V35_39.pdf |
| Élus : Analyse et stratégie financière à l'heure de la contractualisation des dépenses et de la réforme de la fiscalité locale | 10 oct.<br>5 déc. | | | http://ifet.fr/sites/default/files/2018-08/IFET-catalogue-formations-2018-2019-V35_31.pdf |
| Élus : Comment communiquer pour mettre en valeur vos actions ? Outils et méthode. | 15 oct.<br>26 nov. | | | http://ifet.fr/sites/default/files/2018-08/IFET-catalogue-formations-2018-2019-V35_104.pdf |
| Élus : Stratégie d'influence digitale et réseaux sociaux : Facebook, Twitter, etc. | 19 oct.<br>14 déc. | | | http://ifet.fr/strategie-d-influence-digitale-et-reseaux-sociaux-facebook-twitter-etc-245 |
| Élus : Les nouveaux outils de gouvernance : déontologie, médiation & inspection générale | 23 oct. | **Lyon** | | http://ifet.fr/sites/default/files/2018-07/IFET-catalogue-formations-2018-2019-V35_17.pdf |
| | 20 nov. | **Toulouse** | | |

***Inscriptions / Renseignements*** *:*

*Laurence VECHAMBRE : 01 45 49 60 24 /* ***Mail*** *: ifet@departements.fr*